

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-03-28-1

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 28 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Hervé CHANTIER, Doyen d'âge du Conseil Municipal.

Présents :

Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Nelly CHEVALET, Patrick HOULES, Marie-Laure GONZALEZ, Hervé CHANTIER, Alice GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Myriam BEAUJARD, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Sylvia BOULLENOT, Philippe DUGENNE, Lionel JORDAN, Audrey GINOT, Gilbert LIEHN, Françoise DOMERGUE, Sébastien RONGIER, Laetitia JUNG, Audran MONTEMAGGI, Céline MOLINA, Patrick JOBARD, Bernard SAUCEROTTE, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Sandrine MAZARS, Jordan DARTIER.

Procurations :

*Jean-Félix BOUDOU donne procuration à Jean-Philippe CABASSUT,
Annick CABANNES donne procuration à Myriam BEAUJARD.*

Objet : Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il a été proposé de désigner Madame Janis GARCIA pour assurer ces fonctions.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-2, L 2122-7-2 et L 2122-10,

CONSIDERANT la candidature présentée par Jean-Philippe CABASSUT,

- **PROCEDE AU VOTE,**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... : 29

Bulletins blancs..... : 6

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés..... : 23

Majorité absolue..... : 12

Ainsi, Monsieur Jean-Philippe CABASSUT ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, est proclamé Maire et entre en fonction immédiatement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue circular stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

**Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS**

A blue circular stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : *30/03/2026*

Publié le : *30/03/2026*